

RÈGLEMENT N° 2021-479

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 2 700 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC DES GÉNÉRATIONS

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à des travaux d'aménagement d'un nouveau parc dans le district de Jacques-Cartier désigné comme étant le « Parc des générations » et ainsi financer ces travaux par règlement d'emprunt;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Charlotte Audet lors de la séance du 10 mai 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. NATURE DE LA DÉPENSE

Le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles autorise la réalisation de travaux d'aménagement du Parc des générations et la dépense à cette fin d'une somme n'excédant pas **2 700 000 \$**, incluant les taxes nettes, les frais de contingents, les honoraires professionnels et les frais de financement, le tout selon l'estimation détaillée jointe en annexe du présent règlement pour en faire partie intégrante, les travaux étant exécutés conformément aux plans et devis préparés par la firme Option Aménagement.

3. MONTANT DE LA DÉPENSE

La Ville de Sept-Îles est donc autorisée à dépenser une somme de **2 700 000 \$** pour payer le coût des travaux décrits à l'article 2 du présent règlement.

4. EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil municipal est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas **2 700 000 \$** sur une période de quinze (15) ans.

5. IMPOSITION - TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Règlement n° 2021-479 (suite)

6. AFFECTATION

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

7. CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil municipal affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt, correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

8. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

- **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 10 mai 2021
- **PROJET DE RÈGLEMENT** déposé le 10 mai 2021
- **ADOPTÉ PAR LE CONSEIL** le 25 mai 2021
- **AVIS PUBLIC POUR LA TENUE D'UNE PROCÉDURE DE CONSULTATION ÉCRITE DONNÉ** le 2 juin 2021
- **PÉRIODE DE CONSULTATION ÉCRITE TENUE** entre le 3 et le 17 juin 2021
- **APPROBATION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION** le 13 septembre 2021
- **PUBLICATION D'UN AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 22 septembre 2021
- **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT** le 22 septembre 2021

(Signé) Réjean Porlier, maire

(Signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

Greffière

Règlement n° 2021-479 (suite)

ANNEXE

Annexe 1 Travaux d'aménagement du parc des Générations

Règlement d'emprunt

Coûts directs

Béton, métaux, bois, plastique et composite	517 600 \$
Fourniture, transport et mise en œuvre, excavation, préparation des assises pour les dalles de béton servant pour le mobilier, le cabanon. Surfaces de béton et béton armé. Bordures de béton pour stationnement, entrée du parc, aires de jeux, parcours santé. Clôture décorative, passerelle en bois, belvédère, banc, bordures pour le jardin communautaire, bordures en bois pour le volley-ball, table potagère.	
Aqueduc, égout, mécanique et électrique	122 100 \$
Excavation, disposition des matériaux existants, préparation de la surface, assise, fourniture et pose de tuyaux, isolant sur l'aqueduc, raccordement, drains, remblayage. Installation de points d'eau avec dévidoir, cabinet et plomberie. Travaux éclairage et électricité.	
Terrassement, engazonnement et plantation	368 000 \$
Terrassement de base et drainage (fourniture et pose de matériaux granulaires, membrane géotextile, conduits perforés ou non). Ensemencement, terreau, arbres, arbustes, vivaces, terreaux à potager.	
Aménagement, mobilier, équipements et modules de jeux	1 049 800 \$
Fourniture, mise en place et compaction du revêtement, fondation, sous-fondation pour les surfaces de criblure de pierre (Jardin communautaire, pumphack – type 1 et 2, parcours santé, les surfaces de pierre concassée (stationnements), surface de béton bitumineux, surface de sable (aires de jeux pour enfants, parcours santé, carré de sable, terrain volley-ball). Fourniture, transport et mise en place du mobilier (banc de béton, bancs-estrades, banc de béton circulaire, table à pique-nique, support à vélos, bornes de contrôle amovible). Fourniture et installation d'équipements et modules de jeux (balançoires, parcours santé, modules de jeux pour 18 mois-5ans, 5-12 ans, tourniquet, boîtes à jeux, poteaux et filet de volley-ball. Cabanon.	
Passages piétonniers	32 000 \$
Préparation de site, démolition, surface de béton, réparation de surface de béton bitumineux, engazonnement (ensemencement incluant terreau), arbres et arbustes	
Total coûts directs (avant taxes)	2 089 500 \$
Frais incidents	
Honoraires professionnels	
Plans et devis	92 700 \$
Surveillance des travaux (laboratoire)	45 000 \$
Total des honoraires professionnels	137 700 \$
Imprévus (10 %)	222 700 \$
Frais de financement	127 600 \$
Total des frais incidents	488 000 \$
Taxes nettes	122 500 \$
Grand Total	2 700 000 \$



2021-05-06